

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

Le vingt-cinq mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 12 mars 2024

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absentes : Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Elise BRALET

DEL2023_019 : Finances - Affectation des résultats 2023

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Le résultat d'investissement ne fait ressortir aucun besoin de financement.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De constater que les résultats de clôture reportés du compte administratif 2023 s'élèvent à 324 625,09 € pour la section de fonctionnement et à 536 544,17 € pour la section d'investissement ;
- D'affecter les résultats comme suit :

Résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement affecté au C/002 : 324 625,09 €

Résultat de clôture cumulé de la section d'investissement repris au C/001 : 536 544,17 €

Modalités de vote : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire

Elise BRALET
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 04 AVR. 2024
Publié le : 04 AVR. 2024